

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 2023-26

L'an deux mille vingt-trois-----

Le 13 décembre à 18h00-----

Le Conseil d'Administration du CIAS Pays de Nexon-Monts de Châlus,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la maison de l'intercommunalité à Nexon, sous la présidence de M. GERVILLE REACHE
Fabrice, Vice-Président.

Date de convocation du Conseil d'Administration : 5 décembre 2023

Nombre de membres :

En exercice : 15

Présents : 8

Votants : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstentions : 0

PRESENTS : Mmes BELAIR Florence, CHEYRONNAUD Céline, DESSEX Martine,
PRADIER Claudine, SAZERAT Marie-Christine, Mrs CHIROL Christian, DEVARISSIAS
Philippe, GERVILLE REACHE Fabrice.

EXCUSE AVEC POUVOIR : M. DEXET Emmanuel, pouvoir donné à M. GERVILLE
REACHE Fabrice, M. TRICARD Jacques, pouvoir donné à Mme PRADIER Martine.

EXCUSES : Mmes HILAIRE GENIN Karine, LACOURARIE Bernadette, PASSERIEUX
Béatrice, PECOUT Chantal, M. SANBA Issame.

SECRETAIRE : Patricia LATHIERE DEBEAULIEU

OBJET : Budget CIAS Pays de Nexon-Monts de Châlus – Exercice 2023 :
Décision Modificative n° 03

Exposé :

Monsieur le Vice-Président indique que les crédits prévus à l'article 673 – annulation
de titres sur exercice antérieur - du Budget Principal de l'exercice 2023 sont
insuffisants. Afin de régulariser cette situation, il est donc nécessaire d'effectuer les
virements de crédits suivants :

Chap.	Article	Libellé	DM proposée
67	673	Titres annulés sur exercice antérieur	200
67		Sous-Total	200
22		Dépenses imprévues	-200
Total général			0.00

Délibération :

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, :

- **Approuve** la décision modificative indiquée ci-dessus.

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
le :
Publié ou notifié
le :

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus
au registre sont les signatures.

Pour copie conforme : En Mairie, le 14 décembre 2023

Le Président,
Emmanuel DEXET

Par Délégation,
Le Vice-Président

